

ALIAL

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiées	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence	2
2. IDENTIFICATION DES RISQUES	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Elément d'étiquetage	3
2.3. Autres dangers	3
3. COMPOSITION	4
3.1. Mélanges	4
4. PREMIERS SECOURS	4
4.1. Description des premiers secours	4
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	4
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	4
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	5
5.1. Moyens d'extinction	5
5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange	5
5.3. Conseil aux pompiers	5
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL	5
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	5
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	5
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	5
6.4. Références aux autres sections	5
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	5
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	5
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	5
7.3. Utilisation finale particulière	5
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	6
8.1. Paramètres de contrôle	6
8.2. Contrôles de l'exposition	6
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	7
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	7
9.2. Autres informations	7
10. STABILITE ET REACTIVITE	7
10.1. Réactivité	7
10.2. Stabilité	7
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	7
10.4. Conditions à éviter	7
10.5. Matières incompatibles	7
10.6. Produits de décomposition dangereux	7
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	8
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	8
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	9
12.1. Toxicité	9
12.2. Persistance et dégradabilité	9
12.3. Potentiel de bioaccumulation	9
12.4. Mobilité dans le sol	9
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	9

12.6. Autres aspects néfastes.....	9
13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.....	9
13.1. Méthodes de traitement des déchets.....	9
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.....	9
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.....	10
15.1. Règlement / législation de spécifique relatif à la sécurité, la santé et l'environnement pour le mélange.....	10
15.2. Evaluation de sécurité chimique.....	10
15.3. Autres prescriptions.....	10
16. AUTRES INFORMATIONS.....	11

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE**1.1. Identificateur du produit**

ALIAL

1.2. Utilisation identifiées

Fongicide

**1.3. Renseignements
concernant le fournisseur**

CHEMINOVA AGRO FRANCE
19 Bd Eugène DERUELLE
69003 LYON
Tel 04 37 23 65 70
Fax 04 76 71 08 46
cheminova@cheminova.com

**1.4. N° d'appel d'urgence**

Centre antipoison :
Paris : 01.40.05.48.48
Lyon : 04.72.11.69.11
Marseille : 04.91.75.25.25
Lille : 03.25.81.28.22

Société: 04.37.23.65.70, accessible de
8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

2. IDENTIFICATION DES RISQUES**2.1. Classification du mélange**Classification DPD du produit Xi
selon la Directive 1999/45/EC R36Classification CLP du produit Irritation oculaire: Catégorie 2 (H319)
selon le règlement 1272/2008Classification OMS III (peu dangereux)
Recommandations de la classification
2009

Dangers pour la santé Le produit peut causer une irritation oculaire.

Dangers pour l'environnement Non classé

2.2. Élément d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit Fosétyl aluminim 800 g/kg WG

Pictogrammes de danger



Mentions d'avertissement Attention

Mention de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de prudence P 273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P337+ Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P313

P 501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

Phrase(s) SP

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

2.3. Autres dangers

Une formation excessive de poussière peut représenter un risque d'explosion.

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	CLP classification	[%]
Fosetyl-al	39148-24-8	H318 Lésions oculaires graves cat. 1	80 %
Supragil WP	1322-93-6	H302 : Acute toxicity , Category 4 H332 : Acute toxicity , Category 4 H319 : Eye irritation , Category 2 H335 : Specific target organ toxicity - single exposure , Category 3	3.5 %
Sodium Sulphate Anhydrous	7757-82-6	NC	2 %
Kaolin TB-1-10	---	ND	5.17 %

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'exposition, ne pas attendre le développement des symptômes. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement. Dans le cas d'ingestion, appeler un docteur, un centre antipoison ou un hôpital immédiatement. Décrire le type d'exposition et la condition de la victime.

Inhalation: En cas de gêne respiratoire, amener le sujet à l'air frais. En cas de gênes persistantes, consulter un médecin et montrer ce document.

Contact avec la peau: Laver les zones touchées à grande eau avec du savon. Retirer les vêtements imprégnés immédiatement et les laver avec soin avant réutilisation.

En cas d'irritation, consulter un médecin et montrer ce document.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau ou de collyre pendant plusieurs minutes, en maintenant éventuellement les paupières ouvertes, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traces de produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer à nouveau. En cas de gênes persistantes, consulter un médecin et montrer ce document.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et boire plusieurs verres d'eau ou de lait. En cas de vomissement, rincer la bouche et boire à nouveau. Consulter immédiatement un médecin et montrer ce document.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Irritation principalement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Un lavage gastrique ^{et/ou} l'administration de charbon actif peut être envisagé. Après décontamination, administrer un traitement symptomatique de soutien.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction	En cas d'incendie limité, utiliser du dioxyde de carbone, de la poudre, de l'eau pulvérisée ou de la mousse. En cas d'incendie important, éviter les jets trop violents et privilégier pulvérisation ou brouillard d'eau. Refroidir les conteneurs exposés par aspersion d'eau. Eviter le rejet des eaux de lutte contre l'incendie dans l'environnement.
5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange	Les principaux produits rejetés sont volatiles, toxiques, irritants et inflammables tels que les oxydes de carbone, d'aluminium et de phosphore.
5.3. Conseil aux pompiers	Isoler la zone d'incendie et évacuer le personnel. Ne pas intervenir sans équipement de protection adéquat et appareil respiratoire autonome. Approcher de l'incendie sous le vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, cela peut inclure le port de lunettes ou un masque, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques. Pour les détails concernant la protection individuelle, se référer au paragraphe 8.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Eviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte telle que de la chaux éteinte, de la sciure, de la terre à foulons ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.
6.4. Références aux autres sections	Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5. Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités. Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	Le produit est stable dans les conditions normales de stockage. Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker à l'abri du gel et de la chaleur. Utiliser un équipement de protection contre les explosions. Tenir à l'écart des sources d'ignition et de chaleur. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de tout personnel non-autorisé, enfants et animaux.
7.3. Utilisation finale particulière	Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition A notre connaissance, les valeurs limites d'exposition pour les substances actives de ce produit ne sont pas déterminées. Toutefois, d'autres valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

Fosétyl Aluminium PNEC 590 µg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Lors de son utilisation dans un système fermé, aucun équipement de protection individuelle n'est requis.

Ce qui suit est applicable aux autres situations, lorsque l'utilisation d'un système fermé est impossible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir le système en cas de maintenance, échantillonnage ou en cas de déversement. Examiner la nécessité de sécuriser l'équipement ou le système de tuyauterie avant ouverture.

Les précautions mentionnées ci-dessous sont principalement destinées à la manipulation du produit non-dilué et à la préparation de la solution à pulvériser mais sont également recommandées lors de l'utilisation.

Protection respiratoire Dans les conditions normales d'utilisation, il est peu probable que le produit présente un risque d'exposition par des particules en suspension. Toutefois, en cas d'écoulement inattendu accompagné de vapeurs denses ou de poussières, il est conseillé d'utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé, muni d'un filtre à particule.

Protection des mains Porter des gants imperméables de type caoutchouc butyle ou nitrile. La durée de protection de ces matériaux au contact du thifensulfuron-méthyl est inconnue mais ils sont supposés assurer une protection raisonnable.

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de disposer d'une fontaine lave-yeux au sein de l'espace de travail.

Protection de la peau Porter des vêtements de protection appropriés afin de prévenir tout contact avec la peau. En situation normale de travail, lorsque l'exposition au produit ne peut être évitée pendant une durée limitée, un pantalon imperméable et un tablier résistants aux produits chimiques ou une combinaison en polyéthylène pourront être suffisants. Jeter la combinaison après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition ou prolongée, le port d'une combinaison de protection peut être requise.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	Solide (granulés)
Couleur	Blanc
Odeur	Faible
Seuil olfactif	Non applicable
pH	3.5 (solution aqueuse 1% à 20°C)
Température de fusion	Décomposition avant fusion T>200°C (Technical Fosetyl-Al)
Point d'ébullition	Non disponible
Point éclair	Non inflammable >214°C
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non hautement inflammable
Inflammabilité inf./sup.ou limites explosives	Non disponible
Pression de vapeur	<0,013 mPa pour Fosetyl-Al
Densité relative	0.62 ± 0.03 g/ml
Solubilités	12% technical Fosetyl-Al dans l'eau K _{ow} log P Fosetyl Al = -2,7 (pH4) > 400°C
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non explosif
Température de décomposition	Non oxydant
Viscosité	
Propriétés explosives	
Propriétés oxydantes	

9.2. Autres informations

Miscibilité dans l'eau Le produit est dispersible avec l'eau.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	A notre connaissance, le produit n'a pas de réactivités spécifiques.
10.2. Stabilité	Stable à température ambiante
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune connue.
10.4. Conditions à éviter	Humidité, oxydants forts, conditions alcalines, chaleur excessive, flammes.
10.5. Matières incompatibles	Aucune connue.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Se référer au sous-paragraphe 5.2.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (Produit)	Le produit n'est pas considéré comme irritant oculaire. Cependant, les produits chimiques doivent toujours être manipulés avec précaution. Sa toxicité aiguë a été mesurée : * par ingestion (rat) DL ₅₀ : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 420) * par contact cutané (lapin) DL ₅₀ : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402) * par inhalation (rat) CL ₅₀ : > 5.494 mg/l d'air/4h (méthode OCDE 403)
Irritation des yeux	Irritant
Irritation cutanée	Non irritant pour la peau.
Sensibilisation cutanée ou respiratoire	Non sensibilisant de la peau pour le cochon d'Inde (méthode OCDE 404). Peut être nocif si inhalé
Danger par ingestion	Faible toxicité si ingéré
Symptômes et effets, aigus et différés	A notre connaissance, aucun effet néfaste pour la santé n'a été reporté. Cependant en cas d'exposition massive des effets néfastes sur la santé ne sont pas à exclure.
Toxicité chronique (Substance active)	
Effet cancérigène	Pas de potentiel cancérigène (UE)
Effet reprotoxique	Pas de potentiel reprotoxique (UE)
Effet tératogène	Pas de potentiel tératogène (UE)
Effet mutagène	Pas de potentiel mutagène (UE)
STOT - exposition unique	Organe(s) : tractus urinaire, vessie Effet(s) : modifications histopathologiques dans les reins, altération du métabolisme calcium/phosphore, formation de calculs et hyperplasie du tractus urinaire à forte dose. Espèce(s) : rat, chien
STOT - expositions répétées	Organe(s) : testicules, vessie Effet(s) : calculs, hyperplasie de la vessie et formation de tumeurs chez le rat mâle à la plus forte dose, suite à une irritation chronique. Dégénérescence testiculaire chez le chien à très forte dose. Espèce(s) : chien, rat

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité	L'écotoxicité aigüe a été mesurée pour la substance active : <u>Poissons</u> Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>), CL ₅₀ , 96 h: 428 mg/l <u>Invertébrés</u> Daphnies, (<i>Daphnia magna</i>), CE ₅₀ , 48 h: 189 mg/l
12.2. Persistance et dégradabilité	Dans le sol, le fosétyl aluminium a une demie vie extrêmement courte. La DT50 dans le sol (aérobie) est entre 2 minutes et 1,5 heures
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	Aucun des ingrédients n'est PBT ou vPvB.
12.6. Autres aspects néfastes	Aucun autre risque pertinent sur l'environnement n'est connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets	<i>Produit</i> Ne pas jeter les déchets à l'égout. Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération. <i>Emballages contaminés</i> Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public. <i>Code d'élimination des déchets</i> 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
---	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Règlement / législation de spécifique relatif à la sécurité, la santé et l'environnement pour le mélange**

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

15.2. Evaluation de sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.

15.3. Autres prescriptions

Porter une protection individuelle (gants et combinaison) ainsi qu'un appareil de protection des yeux et du visage lors de l'ensemble des étapes de manipulation et d'application du produit.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

Protection des travailleurs : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)
- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)
- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

Délai de réentrée :

En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 précise les délais de rentrée suivants sur les parcelles traitées: Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.

Protection de l'environnement :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- rubrique ICPE avant le 01/06/2015 : NC
- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : NC

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

<p>Phrases de risque <i>selon la Directive 1999/45/EC</i></p>	<p>R36 Irritant pour les yeux. R36/37 Irritant pour les yeux et la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. R20 Nocif par inhalation R22 Nocif par contact avec la peau</p>
<p>Phrases de risque <i>selon le règlement CE 1272/2008</i></p>	<p>H318 Provoque des lésions oculaires graves H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H302 Nocif en cas d'ingestion H332 Nocif par inhalation H335 : Peut irriter les voies respiratoires</p>
<p>Conseils à suivre</p>	<p>Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises.</p>

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

CAS Chemical Abstracts Service	MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime
CE ₅₀ 50% Concentration induisant un effet	
CL ₅₀ 50% Concentration létale	N.s.a. Non spécifié ailleurs
CLP Classification, Labelling and Packaging	OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques
DL ₅₀ 50% Dose létale	OMS Organisation mondiale de la Santé
DNEL Derived No Effect Level	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
DPD Dangerous Preparation Directive	p.c. Poids corporel
DSD Dangerous Substance Directive	Phrases R Phrases de risque
DSEO Dose Sans Effet Observé	Phrases S Phrases de sécurité
EC Communauté Européenne	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	PNEC Predicted No Effect Concentration
FIFRA Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act	STOT Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	TWA Moyenne pondérée dans le temps
J.O. Journal officiel	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif
	WG Granulés solubles dans l'eau